

**Bulletin n° 2020-33**

**RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS**

**Avis important à tous les élus et directeurs généraux**

**CODES DE CONDUITE DES CONSEILLERS : MISES À JOUR SUR LES OUTILS ET LES RESSOURCES**

**Portail d'apprentissage des Relations avec les municipalités**

Nous sommes heureux de vous informer que le portail d'apprentissage des Relations avec les municipalités est désormais en service. Le portail d'apprentissage comportera une gamme d'outils et de ressources pour soutenir les intervenants municipaux du Manitoba, et se trouve au lien suivant : [manitobamunicipallearning.ca/fr/](http://manitobamunicipallearning.ca/fr/).

Sur le portail d'apprentissage, vous trouverez le cours de formation obligatoire sur les codes de conduite pour les conseillers. Cette formation :

- correspond au contenu du règlement et du modèle de règlement;
- présente ce qui est attendu des conseillers et les guide au moyen de scénarios sur la façon de composer avec des comportements inappropriés;
- définit les procédures de dépôt de plaintes officielles relatives au code de conduite.

Le portail d'apprentissage et le contenu de formation sont disponibles en français et en anglais.

Le contenu de cette formation a grandement bénéficié des commentaires fournis lors des séances de groupes de discussion organisées par l'Association des municipalités du Manitoba, l'Association des administrateurs municipaux du Manitoba et l'Association des municipalités bilingues du Manitoba.

Tous les élus municipaux sont tenus de suivre cette formation avant le 1<sup>er</sup> mai 2021. À l'avenir, tous les membres devront suivre la formation dans les six mois suivant leur élection ou réélection.

Le processus d'inscription est simplifié et convivial. Nous avons également joint au présent bulletin un document de foire aux questions pour vous aider à naviguer et à résoudre les problèmes techniques.

Les conseillers peuvent ouvrir une session à tout moment pour accéder à la formation. Des outils, des modèles et des lignes directrices de soutien sont disponibles dans la rubrique sur les ressources du portail. Pour faciliter la consultation, ces documents sont joints au présent bulletin.

## **Examineur des plaintes**

Nous sommes également heureux de vous informer que la sélection de l'examineur des plaintes est terminée.

BC Advisory Group, une organisation établie au Manitoba et dirigée par Brad Collett, anciennement chef des services municipaux la Ville de Dauphin, agira à titre d'examineur des plaintes. L'équipe de BC Advisory Group est composée d'un comptable professionnel et d'avocats, et offre une vaste expérience des ressources humaines et des municipalités, ainsi que la capacité de fournir des services en français et en anglais.

BC Advisory Group recevra les plaintes relatives au code de conduite de la part des directeurs administratifs et facturera directement les municipalités. Le coût de l'examen des plaintes sera d'environ 300 dollars par plainte, tel que déterminé par un processus d'appel d'offres.

En tant qu'examineur des plaintes, BC Advisory Group examinera les plaintes relatives au code de conduite afin de décider lesquelles sont valables et doivent être soumises au processus de plainte, et recommandera aux conseils toute plainte pour rejet qui est frivole, vexatoire ou hors du champ d'application de la législation.

## **Autres ressources clés à venir**

Un webinaire facultatif a été organisé pour les directeurs administratifs et leurs représentants et se tiendra le mardi 3 novembre 2020. Veuillez vous joindre à cette séance d'information pour obtenir un examen détaillé des processus et des réponses à toutes vos questions.

En novembre 2020, une liste de médiateurs et d'enquêteurs sera fournie afin que les municipalités puissent l'utiliser dans les procédures du code de conduite. En outre, le directeur des appels sera nommé dans les mois à venir.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec notre équipe par courriel à [mrmca@gov.mb.ca](mailto:mrmca@gov.mb.ca) ou par téléphone au 204 945-2572. Nous avons également inclus une liste de personnes-ressources principales à titre informatif et aux fins de soutien.

*Ministère des Relations avec les municipalités*

*800, avenue Portage, bureau 500, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4*